



MONTANT DE L'AIDE

Subvention pour planter

Le montant de l'aide peut atteindre **80 %** du montant total de l'opération dans la limite des plafonds.



CANDIDATURE

Le dépôt du dossier se fait en ligne via mesdemarches.departement41.fr du 10 janvier au 29 mars 2024.



Pour plus d'informations : environnement@departement41.fr

Règlement complet sur nature41.fr

En partenariat avec



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Place de la République - 41020 Blois Cedex
02 54 58 41 41 - departement41.fr

Suivez-nous sur [departement41](https://departement41.fr)



Plantons pour demain
APPEL À PROJETS

2024

**ARBRES &
HAIES 41**





© maxbelchenko

NATURE DES PROJETS AIDÉS

Quels projets ?

Arbres isolés et vergers

Minimum 10 arbres.

Plafond de l'aide : 3 000 € par projet

- 10 € par arbre,
- 13 € par arbre en contexte d'élevage pour les exploitants agricoles.

Haie champêtre

Entre 100 et 1 000 mètres linéaires.

- 3 € par plant,
- 4 € par plant (haie 2 ou 3 rangs) pour les exploitants agricoles.

Bosquet

Entre 200 et 2 000 m².

Plafond de l'aide : 20 000 € par projet

- 6 € par plant.

Conseils pour le maintien de vieilles haies et trognes

Plafond du montant de l'aide : 300 € par jour.

Quelles conditions ?

Les essences

Pour garder l'esprit authentique du paysage et sa biodiversité, les essences choisies doivent appartenir à la **liste d'essences locales** disponible sur nature41.fr

Six essences minimum doivent être présentes par haie ou bosquet en associant arbres de haut-jet, cépées et arbustes.

Les plants proviendront du **fournisseur** de votre choix installé en **Loir-et-Cher** ou dans un **département proche** de ce dernier.

Le paillage

La plantation doit être réalisée sur un **paillage biodégradable** (paille, copeaux de bois, bâche biodégradable...).

Les jeunes plants

Pour assurer leur pérennité, les jeunes plants doivent avoir une **taille minimale de 40/60 cm**.

Un accompagnement est obligatoire au delà d'un certain seuil, reportez-vous au règlement.

Pour

- agir en faveur de la biodiversité et de nos paysages,
- aider à la résilience de notre département face au changement climatique,
- faciliter et accompagner les initiatives citoyennes,

le conseil départemental de Loir-et-Cher a mis en place le programme d'aide à la plantation "Arbres et haies" sur son territoire.

BÉNÉFICIAIRES

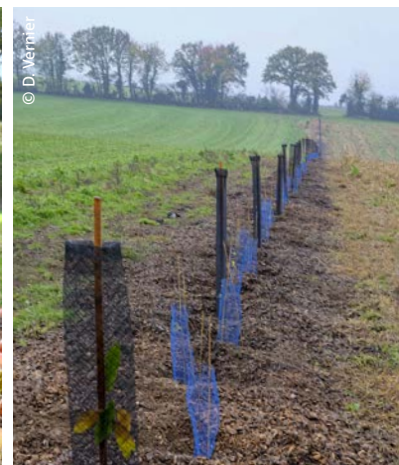
- Particuliers
- Entreprises
- Associations
- Exploitants agricoles



© C. Miot



© coco



© D. Verrier